

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT



SUR LA COMMUNE D'AVIGNON (84)

2 boulevard Jacques Monod,

Dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé « LE FLORIDE », cadastré **section IX n° 3** d'une contenance de 7a03ca

Etat descriptif de division et règlement de copropriété dressé par Me GEOFFROY, notaire à Avignon, en date du 22 mai 1964, publié au service de la publicité foncière d'Avignon le 11 juin 1964, vol. 2665 n°17

Les lots :

- **DIX-HUIT (18)**, un appartement de 98,80 m² au 3^{ème} étage, Et les 66/1000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales,
- **TRENTE TROIS (33)**, un box-grenier de 5,3 m² au 6^{ème} étage Et les 1/1000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales,
- **SEPT (7)**, un garage fermé de 20,6 m² au rez-de-chaussée Et les 10/1000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.

Mise à prix : 24.000,00 € (vingt-quatre mille euros)

VISITE : LE 3 NOVEMBRE 2022 DE 14H A 15H SUR PLACE,
effectuée par la SCP BONNAUD VALENTINI,
commissaire de justice à Avignon (Tél. : 04 90 16 53 54).

L'ADJUDICATION aura lieu le **JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 à 14H**
au Palais de Justice d'Avignon (8000), 2 boulevard Limbert, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION : Un appartement de 98,80 m², traversant, au 3^{ème} étage comprenant : Entrée, cuisine avec loggia, séjour/salon, balcon de 8,9 m², 3 chambres, wc, salle de bains, Un box-grenier de 5,3 m² au 6^{ème} étage – un garage fermé de 20,6 m² au rez-de-chaussée.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau d'Avignon, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : L'appartement ainsi que le garage font l'objet d'un contrat de bail à usage d'habitation principale pour un loyer mensuel d'environ 800 euros.

Selon les dires des locataires, le box-grenier est exclu du contrat de bail et sa jouissance a été conservée par les propriétaires.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Véronique MARCEL, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat poursuivant la vente, 27 boulevard Denis Soulier à Avignon, Tél : 04.84.51.00.00 **qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.**
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'Avignon où le cahier des conditions de vente a été déposé et enregistré sous le numéro RG 21/01698.
- auprès d'un avocat inscrit au barreau d'AVIGNON.

Fait et rédigé à Avignon,
Le 06 octobre 2022

Véronique MARCEL